

# HONORAIRES

Barème au 01.06.2024  
TVA à 20%

## VENTE

### BIENS D'HABITATION, TERRAINS, MURS DE COMMERCE :

PRIX DE VENTE	HONORAIRES (en %)
1 à 150 000 €	7 %TTC maximum du prix de vente
150 001 à 500 000 €	6% TTC maximum du prix de vente
A partir de 500 001 €	5% TTC maximum du prix de vente

Pour les lots annexes (parkings, caves et garages) un forfait de 3000 € TTC du prix de vente est appliqué.  
Pour la vente d'un bien neuf, les honoraires sont de 8% HT maximum du prix de vente TTC.

### CESSION DE FONDS DE COMMERCE OU DE BAIL :

PRIX DE VENTE	HONORAIRES
1 à 25 000 €	Forfait 6 000 € TTC
25 001 à 50 000 €	Forfait 9 000 € TTC
50 001 à 100 000 €	Forfait 12 000 € TTC
A partir de 100 001 €	12% TTC du prix de vente

## GESTION - LOCATION

Les honoraires de gestion à la charge du propriétaire imputés sur les loyers nets encaissés (charges comprises) sont de :

**6 % TTC**

	CHARGES LOCATAIRE (TTC / m2)	CHARGES PROPRIETAIRE (TTC / m2)
Visite, constitution du dossier et rédaction du bail :	Zone très tendue.12 € Zone tendue ..... 10 € Zone non tendue .. 8 €	Zone très tendue.12 € Zone tendue ..... 10 € Zone non tendue .. 8 €
Réalisation de l'état des lieux :	3 €	3 €
Recherche de locataire :		199 €

Hors gestion l'établissement d'un état des lieux ou d'un bail : 250 € TTC

### BAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS :

Les honoraires sont de **17%HT soit 20,40 % TTC** du loyer annuel charges comprises.

Pour le renouvellement de bail :

Les honoraires sont de **1 mois de loyer HT hors charges**, à la charge de chacune des parties.

Pour la renégociation du bail:

Les honoraires sont de **2 mois de loyers HT hors charges**, à la charge de chacune des parties.

Les honoraires pour les parkings et garages sont de 250 € TTC.

Concernant les locaux à usage commercial, industriel ou professionnel, pour la rédaction d'acte des baux commerciaux ou professionnels, pour les garages ou emplacements les honoraires sont à la charge du preneur sauf accords spéciaux.